ADDENDUM / AVENANT n° A L'ETAT DES LIEUX LOCATIF (Date entrée :// Dossier expert n°)	
(adresse)	

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL d'ETAT DES LIEUX d'ENTREE

Entre	•
Entre	

-	M. / Mme
	Bailleur(s), d'une part,
Et	
-	M. / Mme

Locataire(s), faisant élection de domicile dans les lieux loués, d'autre part,

En suite:

- A la prise de possession des lieux du locataire,
- Aux éventuelles interventions faites par le bailleur après l'état des lieux
- Aux compléments d'observations découlant de l'usage des équipements,
- Aux précisions que l'une ou l'autre partie souhaite voir apporter aux constats,
- Aux éventuels accords complémentaires convenus directement entre les parties
- Aux éventuelles modifications intermédiaires faites après l'état des lieux

IL EST SPÉCIFIÉ, RECTIFIÉ OU DÉCRIT COMPLÉMENTAIREMENT CE QUI SUIT :

Nombre de Photos jointes & signées en 2 exemplaires : En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à	(Compléter ci-dessous avec précisions vos observation	ns)	
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
En foi de quoi, le locataire et le bailleur ont clôturé la présente qui complète, précise ou rectifie le consta précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à			
précédemment établi, sous réserve d'autres interventions complémentaires ultérieures convenues entre parties, en deux exemplaires, à la date que dessous, pour servir et valoir ce que de droit. Fait à	Nombre de Photos jointes & signées en 2	2 exemplaires :	
Le Bailleur (+ mention lu & approuvé) Le Locataire	précédemment établi, sous réserve d'au	tres interventions complémenta	aires ultérieures convenues entre
	Fait à	, le//	
	Le Bailleur	(+ mention lu & approuvé)	Le Locataire
		, , , , , ,	

Valable uniquement si signé par les 2 parties L'avenant établi en cours d'occupation est normalement à enregistrer comme l'état des lieux Il est recommandé d'envoyé une copie à l'expert et/ou à présenter celui-ci lors l'état des lieux de sortie